CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

Le sceau
Empreinte du passé

Archives départementales des Alpes-Maritimes

Les sceaux au Moyen Âge

Le sceau est une empreinte en relief obtenue par pression sur une matière malléable à l'aide d'une matrice gravée au nom d'une personne et ornée d'une figure ou symbole propre à celle-ci. Il sert à reconnaître l'auteur du document.
Il est connu depuis l'Antiquité. Au Moyen Âge son usage se généralise et permet de valider et authentifier le document. Il est l'équivalent actuel de notre signature à une époque où l'écrit est peu répandu. Les sceaux médiévaux en général en cire sont très fragiles. Ce sont des objets précieux pour l'historien. Leur étude s'appelle la sigillographie et est une science auxiliaire de l'histoire (qui aide l'histoire).

Sceau d'Alphonse Ier roi d'Aragon, 1166

Au début du Moyen Âge, l'usage de l'écrit est rare. Les sceaux, utilisés auparavant dans l'Empire romain, sont de petite taille et l'empreinte est faite à l'aide d'un anneau gravé en creux. Sous les Carolingiens le sceau apparaît dans les chancelleries royales et a une valeur juridique engageant la personne. Au XIe siècle il se diffuse chez les grands seigneurs (feudataires).

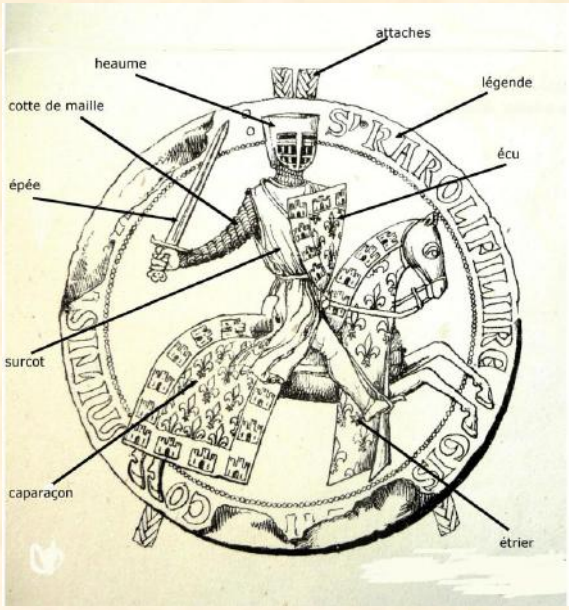

Sceau de Charles Ier d'Anjou, XIIIe siècle

Ces derniers adoptent des sceaux de type équestre où ils apparaissent à cheval et en tenue de combat. Le suzerain se distingue par le sceau de majesté où il est représenté assis sur son trône et doté des attributs du pouvoir tels le sceptre, la main de justice, la couronne.
Entre le XIIe et le XIIIe siècle, les dames de l'aristocratie, les communautés religieuses puis les villes et l'ensemble du clergé et de la petite noblesse utilisent les sceaux pour officialiser les documents qu'ils produisent.

Sceau de majesté de Charles VIII, 1494.

Le suzerain se distingue par son sceau qui le représente en majesté assis sur son trône et doté des attributs du pouvoir tels le sceptre, la main de justice, la couronne.

Les sceaux sont les témoins de l'évolution de la société et de ses représentants : noblesse, clergé, bourgeoisie, femmes…

Sceau de Béatrice de Savoie, 1242.

La comtesse de Provence et de Forcalquier, épouse de Raymond Bérenger V, est représentée montant en amazone sur un destrier en marche.

Sceau de l'abbé de Lérins, 1353.

Les sceaux de dames et d'ecclésiastiques, souvent représentés en pied ou assis, ont une forme ovale dite en navette.

Dans les cours européennes, les thèmes et le raffinement des empreintes attestent de l'adoucissement des mœurs et de l'engouement dans les classes dirigeantes pour le roman courtois. De grands seigneurs, comme Guilhem de Montpellier vers le milieu du XIIe siècle, se représentent ainsi en troubadour.

Sceau de Bertrand de Forcalquier, 1168.

Un grand seigneur comme Bertrand II ne dédaigne pas de se représenter en troubadour, signe d'un engouement nouveau dans les classes dirigeantes pour le roman courtois et la musique.

Moulage du sceau de Raymond de Montdragon, début XIIIe siècle.

La diffusion du sceau à partir du XIIIe siècle aboutit à une grande variété de figures comme ce superbe sceau d'inspiration fantastique.

La multiplication des sceaux de villes reflète l'essor du commerce et des franchises municipales avec le développement des transactions et des contrats.

Sceau de la ville de Nice, d'après un manuscrit conservé aux Archives municipales de Marseille, 1464.

À partir du XIVe siècle l'usage du sceau s'étend à toute la société, artisans, paysans dans certaines régions et même des personnages comme les bourreaux. Seuls les serfs, bien qu'aucun texte ne le précise, sont privés de la capacité d'avoir un sceau.
Les sceaux sont plus rares en Provence que dans le nord de la France. Leur emploi systématique comme unique mode de validation des actes y est également plus tardif. Le plus ancien sceau répertorié en Provence orientale est celui de la chartreuse de Montrieux (dans le Var) daté de 1141. Pays de droit écrit, la Provence, ne généralise pas l'emploi du sceau à toutes les couches de la société mais le réserve à une élite ecclésiastique et aristocratique ou encore aux juridictions communales.
La relative rareté des sceaux méridionaux s'explique par l'arrivée précoce du notariat s'appuyant sur le droit romain bien implanté dans la région. Le notaire est investi par l'autorité royale, seigneuriale ou municipale et authentifie les actes par l'apposition de son seing (signature).

Sceau armorial du comte de Provence Charles d'Anjou, 1256.

Sceau équestre d'Amédée VIII, duc de Savoie, 1433

Les sceaux conservés dans les Alpes-Maritimes proviennent principalement des archives ecclésiastiques, abbaye Saint-Honorat de Lérins et chapitres épiscopaux de Grasse et d'Antibes, et des archives d'Etat transférées de Turin concernant le comté de Nice où l'on trouve des sceaux de suzerains et grands feudataires (comtes de Provence, ducs de Savoie, seigneurs de Grimaldi).
On trouve peu de sceaux locaux, la plupart, suzerains ou autorités ecclésiastiques, ne sont pas du département.

Sceau plaqué de Jean Grimaldi baron de Beuil, 1403.

Les sceaux et cachets à l'époque moderne

Dès le XVe siècle, la propagation de l'écrit et du notariat en Europe méridionale annonce le déclin du sceau. Au XVIe siècle, l'essor des métiers d'écriture et du papier à la place du parchemin achève de favoriser la signature autographe, plus sûre et plus pratique. En France l'ordonnance de Blois en 1579 rend la signature obligatoire. Le cachet, fait de résine succède au sceau. Il ne valide plus le document mais en assure le secret.

Aujourd'hui le sceau subsiste sur les actes solennels comme la Constitution, les lois importantes comme l'abolition de la peine de mort, les messages passant par le courrier diplomatique. C'est le ministre de la Justice, appelé aussi Garde des sceaux qui en conserve la matrice.

Sceau de majesté de Louis XIV, en cire verte, 1661.

Sceau équestre de Louis XIV, roi de France, dauphin de Vienne, comte de Provence, 1664. AD06 1E 4/32

Cachet sur papier du duc de Savoie Emmanuel-Philibert, 1555.

Cachet en papier du grand maître de Malte Antoine de Paula, 1633.

Cachet de Mgr Godeau, évêque de Vence, 1663.

Les cachets dès le XVe siècle sont souvent faits de résine appelée également « cire d'Espagne », matériau très cassant. On fait fondre le bâton au-dessus du document, la laque colle aussitôt et il ne reste plus qu'à apposer l'empreinte avant qu'elle ne refroidisse.

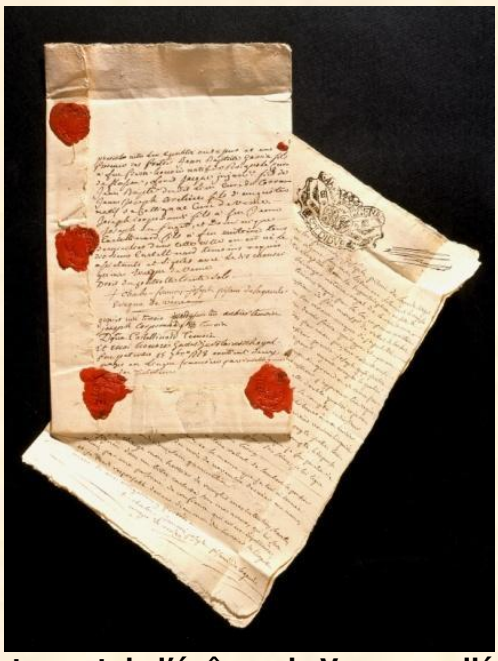

Testament de l'évêque de Vence, scellé de cachets de cire d'Espagne, 1790.

Cachet sur une lettre envoyée par le jeune Escragnolles à son père, 1763.

Cachet de cire d'Antoine Fellen, chirurgien à Antibes, 1776.

Le cachet permet de garantir l'intégrité ou le secret quand il sert à clore un document. Il peut, comme le tampon actuel, servir de marque distinctive.

La fabrication des sceaux

La qualité de gravure des sceaux dépend de l'artiste, *orfèvre* ou graveur, chargé de réaliser la matrice. Nous avons très peu de renseignements sur les matrices, dont la fabrication devait rester secrète pour éviter les contrefaçons. Les matrices étaient le plus souvent en bronze, cuivre ou fer. Elles étaient coulées dans un moule puis ciselées au burin ou gravées en taille douce.

Si la plupart des sceaux sont de formes ronde ou ovale, il existe des sceaux plus rarement carrés ou en losange.

La couleur de la cire, jaune au naturel, varie selon l'additif employé pour améliorer la résistance de la matière :

- jaune clair pour le plâtre
- rouge pour l'oxyde de fer
- vert pour l'oxyde de cuivre
- marron ou brun pour la poix

Après avoir préalablement ramolli la cire il suffisait de l'appliquer sur le ruban appendu au document puis d'apposer la matrice gravée en creux pour laisser l'empreinte.

Au début les sceaux étaient directement collés sur le parchemin. A partir du XIIe siècle les sceaux sont appendus au document par un lacet dit « lac » de soie, une cordelette ou un ruban de parchemin.

Les sceaux en métal sont appelés bulles. Ils peuvent être en plomb, en argent ou en or (rares). Ils sont souvent réservés aux grands personnages, papes ou empereurs.

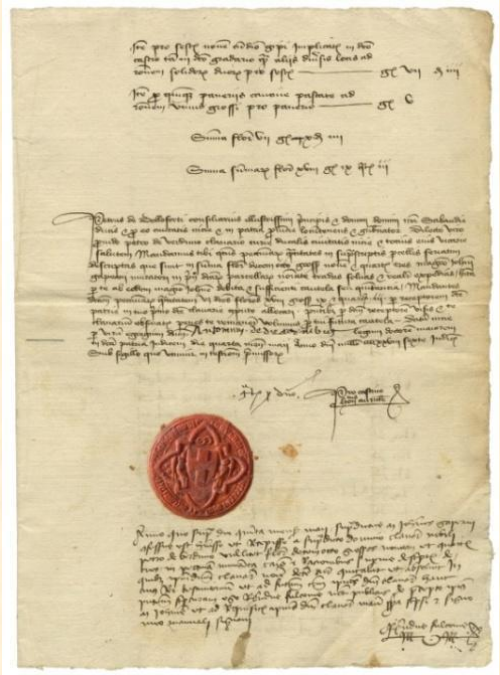

Sceau plaqué, Nice, 1428

Sceaux de cire rouge appendus à un parchemin par des cordelettes, 1284.

Sceau de cire rouge sur queue de parchemin, 1488.

Bulle en plomb du pape Boniface VIII, 1303

La chancellerie pontificale authentifie ses documents d'un sceau de plomb, appelé bulle

Sceau avec contre-sceau de cire, sur cordelette de soie, 1439

Bulle du concile de Bâle, sur une lettre adressée à l'official de Nice, 1444.

Lexique

Sigillographie

Bulles : sceau en métal.
Cachet : petit sceau servant à clore un document pour en assurer le secret.
Chancellerie : administration ayant la garde des sceaux d'un état.
Ecclésiastique : relatif à l'église.
Sceau équestre : sceau représentant un chevalier
Garde des sceaux : aujourd'hui il s'agit du ministre de la Justice.
Sceau de majesté : sceau représentant le suzerain couronné, sur le trône avec le sceptre ou tout autre attribut de pouvoir (globe, main de justice)
Matrice : objet de métal servant à faire l'empreinte dans la cire pour la réalisation d'un sceau.
Notariat : corps des officiers publics qui rédigent les actes et les authentifient par leur seing ou signature.
Orfèvre : artisan travaillant les métaux précieux.
Parchemin : support d'écriture fait de peau d'animal (mouton, chèvre, veau) utilisé jusqu'à la fin du Moyen Âge
Seing : signature de notaire
Sigillographie : étude des sceaux
Suzerain : Seigneur auquel le vassal jure fidélité en échange d'un fief.

Pour en savoir plus

Bibliographie

D. Bompard, *Étude des sceaux médiévaux de Provence orientale,* mémoire de maîtrise, Université de Nice, 1996.

I. Debilly, *La cire et le plomb, les sceaux provençaux du moyen age,* Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1994